



Crédit photo : Ghislain Côté

2019
2020

Rapport d'activités

Association des cadres et professionnels
de l'Université de Montréal

Table des matières

4	MOT DE LA PRÉSIDENTE
6	CONSEIL D'ADMINISTRATION
6	COMITÉ EXÉCUTIF
7	REPRÉSENTANTS 2019-2020
7	ÉQUIPE DE LA PERMANENCE
8	COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL
9	COMITÉS MIXTES
9	Avantages sociaux
9	Dotation
10	Fonds spéciaux
11	Perfectionnement
11	Relations professionnelles
13	Rémunération
14	Santé, sécurité et mieux-être
15	COMITÉS PERMANENTS
15	Affaires internes
16	Communication
16	Développement durable
17	Réseautage
19	COMITÉS UNIVERSITAIRES
19	Comité de prévention du harcèlement
19	Comité de retraite
20	L'ANNÉE EN IMAGES
21	CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS DE CADRES ET PROFESSIONNELS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Bonjour chères et chers collègues,

L'usage veut que le rapport annuel vous soit transmis un peu avant l'Assemblée générale annuelle qui se tient au mois d'avril. Les événements exceptionnels que nous vivons depuis les derniers mois ont empêché la production du rapport que voici enfin, avec un peu de retard.

L'année a été forte en rebondissements et je souhaite attirer votre attention sur certaines actions menées ou positions prises dans l'intérêt des cadres et professionnels, ainsi que de notre université.

La rémunération a été au centre des préoccupations des administrateurs de l'ACPUM pendant toute l'année. J'ai participé au comité consultatif mis en place par la Direction des ressources humaines. J'ai partagé les demandes de l'ACPUM à chacune des rencontres auxquelles j'ai assisté. Ma contribution n'est pas allée au-delà de ces rencontres et je dois vous confier avoir été profondément agacée lorsque la Direction des ressources humaines a présenté l'ACPUM comme étant partie prenante du processus.

À mon sens, être partie prenante sous-entend un certain pouvoir d'influence dans la prise de décision. J'ai été consternée de constater à quel point le résultat de l'exercice de révision de la rémunération écartait les premiers niveaux de cadres et professionnels. Dans le cadre des négociations qui avaient mené à la signature du Protocole en 2017, j'avais compris que l'Université tiendrait compte des besoins des cadres et professionnels, car rappelons-le, 60 % d'entre nous avons atteint le sommet de notre échelle salariale.

Faire abstraction des besoins des cadres et professionnels des premiers niveaux peut se résumer à un *statu quo* salarial pour les dix années à venir... Cette situation était inacceptable pour moi en janvier 2019, et mon avis n'a pas changé depuis.

Rapprochement avec les autres syndicats et associations

Dans la dernière année, il y a eu un rapprochement entre l'ACPUM et les autres syndicats et associations de l'Université. Ce rapprochement a diverses origines : préoccupations communes en ce qui a trait au régime de retraite, questionnements partagés sur le mode de nomination du recteur, front commun sur les éléments de santé, sécurité et mieux-être au travail. En cette période de confinement, la Coalition des associations et syndicats de l'Université de Montréal (CASUM) tient des rencontres hebdomadaires.

La CASUM est un espace d'échange et de concertation qui permet, par la diversité des points de vue qui y sont exposés, de réfléchir à des enjeux de notre Université qui vont bien au-delà des relations de travail.

1193

MEMBRES ACPUM

Cette collégialité est souhaitable et permet de développer une intelligence collective et des actions communes qui sont reprises, ou non, par les exécutifs de chacune des parties constituantes. Je tiens d'ailleurs à souligner le travail de grande qualité de Mario Roy et d'Aubert Landry qui sont délégués par l'ACPUM et qui participent activement aux travaux de la CASUM.

Assemblée universitaire

Les cadres et professionnels sont représentés à l'Assemblée universitaire (AU) par quatre élus qui sont en mesure de saisir les représentants de l'ACPUM de certains dossiers d'intérêts qui sont discutés à l'Assemblée universitaire.

En 2018, Guillaume Paré a été élu à l'Assemblée universitaire. Ayant quitté l'Université à l'automne dernier pour relever de nouveaux défis professionnels, je tiens à le remercier de son implication au sein de l'Association au cours des dernières années. Le poste laissé vacant à l'Assemblée universitaire a fait l'objet d'une élection récemment, et Chloée Ferland-Dufresne qui a été élue vous représente désormais à l'AU.

Travaux des comités

Vous trouverez dans les pages qui suivent les bilans de chacun des comités. Depuis le début du confinement, le 16 mars dernier, le Comité exécutif de l'ACPUM se réunit chaque semaine et fait un suivi serré des dossiers avec l'appui des employées de la permanence. Je suis impressionnée par la disponibilité et le travail accompli par les administrateurs et les employées de la permanence qui ont à cœur les intérêts et le bien-être des membres. Nous avons beaucoup de chance d'être accompagnés par des personnes de qualité.

Permettez-moi d'ailleurs de vous présenter les quatorze administrateurs qui siègent à mes côtés au Conseil et de les remercier personnellement pour leur implication : Catherine Bussières, Sylvie Dubuc (vice-présidente affaires internes), Lucie Duval, Chloée Ferland-Dufresne (trésorière), Jean-Philippe Fortin, Guy Gagnon (vice-président relations professionnelles), Annie Gaudreau, Aubert Landry (conseiller), Nathalie Parent, Richard Ponton, Mario Roy (secrétaire), Martin Trudeau, Helena Urfer et Ayman Wazzan.

Nouveau recteur

Depuis le début de la pandémie, je n'ai pas eu l'occasion de parler au recteur Breton mais j'ai eu le privilège d'avoir un échange avec Daniel Jutras, notre nouveau recteur. J'ai pu lui parler de l'ACPUM, de la diversité de ses membres, et je l'ai assuré de notre entière collaboration quant à la liste des priorités qu'il a énoncées à l'Assemblée universitaire lors de sa prise de parole du 20 avril 2020.

L'ACPUM est une association assez unique dans les universités et nous souhaitons sensibiliser le nouveau recteur à notre réalité et lui faire clairement part de nos besoins.

La période que nous vivons est un moment d'exception, c'est peut-être même un épisode qui nous définira individuellement et collectivement auprès des générations futures. À nous de nous montrer audacieux et inventifs et de développer de nouvelles manières de faire en termes de conditions de travail, dans l'intérêt de l'Université et de toutes ses parties constituantes, collectives et individuelles.

Isabelle Daoust

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est formé de quinze personnes élues par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle. Il veille à l'application des conditions de travail des cadres et professionnels et représente leurs intérêts autant au niveau individuel que collectif. Il participe aux décisions importantes, décide des grandes orientations de l'Association et s'assure que celle-ci respecte sa mission et réalise ses mandats.

Au cours de la dernière année, le Conseil d'administration a tenu quatorze séances régulières et deux extraordinaires portant sur la rémunération. D'ailleurs, parmi les dossiers qui ont marqué les activités de l'Association, l'exercice de la révision de la structure de rémunération est sans contredit celui qui a demandé le plus d'attention. À cet égard, les membres du Conseil d'administration ont également rencontré la Direction des ressources humaines à quatre reprises.

124
MEMBRES PRÉSENTS
À L'AGA 2019

Comité exécutif

Entre les séances mensuelles du Conseil d'administration, les membres du Comité exécutif se sont réunis à 26 reprises. L'Exécutif a la responsabilité de veiller à l'administration des affaires courantes. Il prépare les ordres du jour du Conseil d'administration et lui propose des stratégies, des politiques et des plans d'action. Il voit également à la gestion du budget de fonctionnement.

Comme en témoigne le rapport financier annuel, sous la responsabilité de la trésorière, l'année 2019 se clôture avec un surplus par rapport au budget prévu pour l'exercice. Les dépenses annuelles les plus importantes sont attribuables aux honoraires professionnels, nécessaires à la représentation et à la défense des membres, de même qu'aux salaires des employées, dont le travail, en collaboration avec les bénévoles, contribue à la mission de l'Association. Les cotisations des membres permettent d'assumer les obligations annuelles, et les placements cumulés offrent à l'Association la flexibilité et les moyens de réagir si le contexte stratégique le nécessite. La situation financière de l'ACPUM est saine et stable, et le portrait d'ensemble est prometteur pour relever les défis à venir.

Représentants 2019-2020

L'EXÉCUTIF



Isabelle Daoust
PRÉSIDENTE
FAS - Direction
Secteur A | 2019-2021



Guy Gagnon
**VICE-PRÉSIDENT
RELATIONS PROF.**
Médecine - VD - Exécutif
Secteur A | 2019-2021



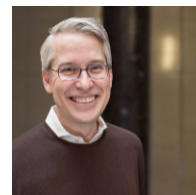
Sylvie Dubuc
**VICE-PRÉSIDENTE
AFFAIRES INTERNES**
FAS - Centre de langues
Secteur A | 2018-2020



Chloée Ferland-Dufresne
TRÉSORIÈRE
SAÉ - Activités culturelles
Secteur B | 2019-2021



Mario Roy
SECRÉTAIRE
Technologie de l'information
Secteur B | 2019-2021



Aubert Landry
CONSEILLER
BRDV
Secteur B | 2019-2021

LES ADMINISTRATEURS



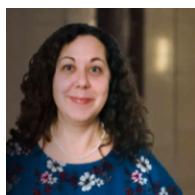
Catherine Bussiès
CIRRELT
Secteur A | 2017-2019



Lucie Duval
FAS - Institut d'études
religieuses
Secteur A | 2018-2020



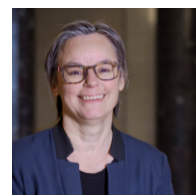
Jean-Philippe Fortin
SAÉ - Action humanitaire
et communautaire
Secteur B | 2018-2020



Annie Gaudreau
BCRP
Secteur B | 2018-2020
Nommée en décembre 2019



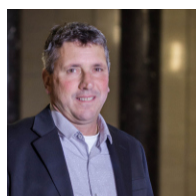
Guillaume Paré
BRDV
Secteur B | 2018-2020
Démission en novembre 2019



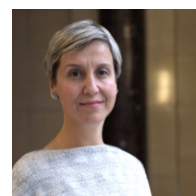
Nathalie Parent
Direction de la
Formation continue
Secteur C | 2019-2020



Richard Ponton
Technologies de l'information
Secteur C | 2019-2020



Martin Trudeau
Médecine - Direction
Secteur A | 2018-2020

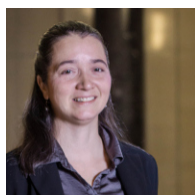


Helena Urfer
Les Belles Soirées
Secteur B | 2018-2020

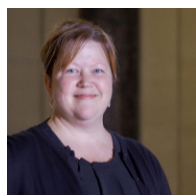


Ayman Wazzan
Direction des immeubles
Secteur C | 2019-2020

Équipe de la permanence



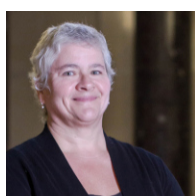
Marie-Claude Levesque
DIRECTRICE GÉNÉRALE



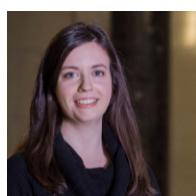
Cathy Gagnon
COORDONNATRICE



Eve Pouliot
**CONSEILLÈRE EN
RELATIONS DE TRAVAIL**



Louise Gagnon
**AGENTE
D'ADMINISTRATION**



Geneviève Neault
**ASSISTANTE AUX
COMMUNICATIONS**

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les comités et les groupes de travail réalisent les projets annuels, exécutent les mandats qui leur sont confiés et font rapport au Conseil d'administration de l'avancement et des résultats de leurs études et de leurs travaux.

7 COMITÉS MIXTES (ACPUM ET DRH)

- Avantages sociaux
- Dotation
- Fonds spéciaux
- Perfectionnement
- Relations professionnelles
- Rémunération
- Santé, sécurité et mieux-être

4 COMITÉS PERMANENTS (ACPUM)

- Affaires internes
- Communication
- Développement durable
- Réseautage

RENCONTRES

- 33 rencontres des comités permanents et groupes de travail
- 18 rencontres des comités mixtes
- 16 rencontres du Conseil d'administration
- 26 rencontres du Comité exécutif

Comités mixtes

Avantages sociaux

Représentantes ACPUM : Lucie Duval / Catherine Bussières
Soutien de la permanence : Marie-Claude Levesque

Les représentantes du Comité avantages sociaux demeurent à l'affût de vos besoins afin de s'assurer que les différents régimes d'assurances soient intéressants et compétitifs pour vous. En se réunissant régulièrement et en assistant à différentes séances d'information, les membres du comité veillent à optimiser les bénéfices de vos régimes d'assurances par rapport à leurs coûts. Ils émettent ensuite leurs recommandations au Conseil d'administration lorsque des changements doivent être entérinés.

Dans le courant de l'année 2019-2020, compte tenu d'un surplus important dans le fonds de dépôt de l'assurance vie, le Conseil d'administration a donné son aval à un congé de prime pour une période de trois mois (février, mars et avril 2020).

Les représentantes ont aussi participé au renouvellement de l'assurance collective Croix Bleue Medavie. Elles ont analysé en détail les documents fournis par l'assureur et ont présenté leurs recommandations au Conseil d'administration de l'ACPUM, en s'assurant que tous les membres en retirent le plus d'avantages possible.

Dotation

Représentants ACPUM : Helena Urfer / Jean-Philippe Fortin
Soutien de la permanence : Marie-Claude Levesque / Eve Pouliot / Louise Gagnon
Groupe de travail : Nancy Girard / Stephan Larouche / Manye Doria Ofoulhast Othamot / Dania Roberge

La question de la dotation demeure un point sensible. Les représentants siégeant à ce comité répondent régulièrement à des demandes ponctuelles soumises par les membres en questionnant leurs vis-à-vis de la Direction des ressources humaines. Ils sont également informés des affichages simultanés et de l'octroi de contrats de travail.

En 2019, les responsables de ce comité se sont réunis à quatre reprises en comité mixte avec la partie patronale. La promotion des candidatures provenant de l'interne et la reconnaissance salariale lors de l'obtention d'un poste à l'interne font partie des principales questions discutées.

La Direction des ressources humaines a présenté aux représentants de l'ACPUM la refonte du portail carrières, dont la nouvelle mouture a été bonifiée à la suite des commentaires du groupe de travail. À cet égard, l'alerte emploi est désormais fonctionnelle.

Cette année, le groupe de travail a mis l'accent sur des interventions ciblées auprès des membres surnuméraires qui sont en poste depuis plus de trois ans et pour lesquels des postes réguliers n'avaient pas encore été créés. Ainsi, les membres visés ont reçu un courriel et ceux qui se sont manifestés ont été contactés individuellement.

À la suite de demandes déposées à la Direction des ressources humaines à la mi-mars, vingt-six personnes ont vu leur poste régularisé et une quarantaine de membres sont en attentes de la création de leur poste. La situation actuelle liée à la pandémie retarde cependant la prise de décision concernant ces postes.

Fonds spéciaux

Représentante ACPUM : Catherine Bussières

Soutien de la permanence : Marie-Claude Levesque / Eve Pouliot

—

Cette année, le Comité des fonds spéciaux a notamment porté son attention sur les disparités de traitement entre les membres sur fonds spéciaux et les membres sur fonds courants. Votre représentante – en collaboration avec la conseillère en relation de travail et la directrice générale de l'ACPUM – a identifié les trois éléments particulièrement problématiques dans le traitement de ces employés :

- difficultés de transfert vers les postes sur fonds courant;
- l'octroi des six mois lors de la prise de retraite;
- utilisation d'échelles salariales désuètes.

Sur ce dernier point, lors de la présentation de la fin des travaux sur la structure salariale, la Direction des ressources humaines a d'ailleurs annoncé que cette catégorie de personnel serait intégrée aux échelles sur fonds courants.

Au cours de l'année à venir, l'ACPUM veut communiquer avec chacun des membres sur fonds spéciaux et suivre de près l'intégration dans les échelles. Elle veut également travailler sur le recrutement de bénévoles pour augmenter le nombre de participants au sein du comité.

Perfectionnement

Représentants ACPUM : Isabelle Daoust / Aubert Landry

Soutien de la permanence : Cathy Gagnon / Louise Gagnon / Marie-Claude Levesque / Eve Pouliot

Groupe de travail : Laurent Duchastel / Annie Gaudreau / Jean-Pierre Lefebvre / Félix Maréchal /

Marie-Christine Roy / Helena Urfer

—

Au cours de la dernière année, vos représentants au Comité mixte de perfectionnement ont rencontré leurs vis-à-vis de la Direction des ressources humaines à quatre reprises. Ils ont profité de l'occasion pour faire des représentations et recommandations sur l'optimisation des processus et sur les améliorations à leur apporter. Ils ont également effectué le suivi du budget consacré aux cadres et professionnels selon les critères de l'article 11 du Protocole et ont étudié les demandes individuelles de formation dont les coûts dépassent 1 000 \$.

L'ACPUM collabore également avec la Direction des ressources humaines à l'élaboration du programme de formations spécifiquement dédié aux membres de l'ACPUM. Pour ce faire, les responsables du comité ont lancé un appel auprès des membres afin de recruter de nouveaux bénévoles pour participer au groupe de travail. Par conséquent, cinq nouveaux participants sont maintenant actifs au sein de ce groupe qui, en plus de choisir le thème de la prochaine conférence annuelle, suggère des formations et participe à l'élaboration de chantiers prioritaires pour le développement du perfectionnement professionnel à l'UdeM.

La Conférence annuelle de l'ACPUM demeure une activité de formation très courue par les membres de l'ACPUM que la Direction de l'Université libère pour y assister. L'événement – généralement prévu au mois de novembre – a eu lieu cette année le 11 mars au Campus MIL. Réunissant plus de 150 membres, la 21^e Conférence annuelle, intitulée *Que la force soit avec vous : développez votre pouvoir et vos habiletés politiques pour accroître l'impact de votre influence* a été présentée par M. Pierre Lainey qui, à l'aide de télévotants, a sollicité la participation de l'auditoire qui a apprécié autant le fond que la forme de la conférence.

157

**MEMBRES PRÉSENTS
À LA CONFÉRENCE
ANNUELLE**

Relations professionnelles

Représentants ACPUM : Guy Gagnon / Sylvie Dubuc

Soutien de la permanence : Marie-Claude Levesque / Eve Pouliot

—

Les responsables du Comité de relations professionnelles et l'équipe de la permanence offrent une présence continue et un soutien aux membres pour toutes les questions au sujet de leurs droits, leurs conditions de travail et tout litige qu'ils peuvent vivre. Avec plus de 500 demandes soumises annuellement, ce soutien est nécessaire. Ces démarches se font avec l'appui des procureurs de l'ACPUM, soit M^e Alexandre Grenier et M^e Elizabeth Perreault qui nous offrent un soutien juridique rapide. Un accompagnement personnalisé est offert aux membres qui vivent des situations problématiques et, au besoin, des négociations peuvent être entreprises afin de résoudre leur situation selon leur volonté.

Actuellement, plus de 80 dossiers sont actifs en relations professionnelles : 41 nouveaux dossiers ont été ouverts cette année, et 10 ont été fermés. Les dossiers ayant requis des démarches plus importantes et qui ont mené à des ententes sont les suivants :

- **Mesures disciplinaires** : contestation par l'entremise de trois articles 7 qui ont été déferés au Comité de relations professionnelles;
- **Congédiements** : accompagnement de deux membres lors de congédiements (une entente conclue dans un de ces dossiers); un accompagnement à la CNESST pour congédiement abusif;
- **Abolition de poste** : négociation d'une entente pour un cas d'abolition de poste;
- **Harcèlement** : dix-sept personnes ont consulté l'ACPUM pour des questions de harcèlement : cinq dossiers ont été officiellement ouverts, trois plaintes déposées et deux sont allées en médiation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Toutes ces personnes ont également été invitées à consulter le Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH);
- **Relocalisations** : un accompagnement pour relocalisation à la suite d'une abolition de poste;
- **Retraite** : cinq négociations et signatures d'entente de retraite;
- **Conflits d'intérêts** : des discussions sont en cours en vue de conclure une entente sur une question relative aux conflits d'intérêts.

Les représentants se sont également réunis cinq fois en comité mixte avec les représentants de la Direction des ressources humaines (DRH) pour discuter de différentes problématiques vécues par nos membres. Les discussions ont principalement porté sur les problèmes découlant :

- des travaux du Réseau express métropolitain (REM);
- de la gestion des dossiers de maladie par la DRH;
- des problématiques liées au climat de travail en général et particulièrement dans deux unités;
- de la question des contrats pour certains de nos membres;
- de certaines problématiques liées à la transmission de nos listes de membres.

Une importante hausse des dénonciations pour harcèlement a aussi été observée en cours d'année, et le comité en a tenu compte dans ses discussions. La majorité des situations sont traitées de manière individuelle.

Le comité a également échangé avec les représentants de la DRH sur la question du travail à distance. Ces derniers ont indiqué que l'Université avait entamé des travaux à cet égard. La récente situation liée au COVID-19 aura sûrement accéléré cette question cruciale que nous continuerons de suivre au cours de la prochaine année.

Finalement, il est important de souligner l'aboutissement des négociations au sujet des deux articles 8, déposés à la suite d'un désaccord d'interprétation avec la partie patronale concernant des congés sociaux et des congés pour décès. En conformité avec le nouveau processus mis en place lors des dernières négociations, des séances de médiation ont eu lieu au mois d'avril 2019. Après de nombreuses discussions, les parties ont conclu un règlement le 8 novembre dernier et a permis d'octroyer – de manière exceptionnelle – un congé supplémentaire à tous les membres en fonction à cette date, pour l'année financière 2019-2020.

Rémunération

Représentants ACPUM : Martin Trudeau / Chloée Ferland-Dufresne
 Soutien de la permanence : Louise Gagnon / Marie-Claude Levesque / Eve Pouliot
 Groupe de travail : Jean-Philippe Fortin / Richard Ponton / Ayman Wazzan

Cette année, l'ACPUM a reçu une cinquantaine de questions de la part de ses membres au sujet de la rémunération en général. Treize personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé par l'équipe de la permanence relativement à des démarches d'évaluation de leur poste. En vertu de l'article 30.03.02 du Protocole, quatre membres ont déposé des demandes de révision : un dossier s'est réglé à la satisfaction du membre et les trois autres suivent leur cours. Il y a eu deux rencontres du comité mixte, dont une au cours de laquelle vos représentants ont rencontré la nouvelle équipe de rémunération de la Direction des ressources humaines (DRH).

Évidemment, le suivi de la révision de la structure de rémunération a été le dossier le plus mobilisant pour les membres du Comité de rémunération.

Les actions liées au dossier de la nouvelle structure de rémunération sont chapeautées par les responsables du Comité de rémunération, le Comité exécutif de l'Association et, plus largement, le Conseil d'administration.

Afin que cette révision reflète les demandes visant une réelle amélioration du système actuel et afin d'en réduire les irritants, l'ACPUM a identifié les lacunes de la structure de salariale (que l'Association dénonce depuis 2007). Elle a retenu les services d'une firme externe pour être en mesure d'évaluer les bonnes pratiques RH en matière de rémunération et d'élaborer des principes directeurs liés à la rémunération et à l'exercice de la nouvelle structure d'emploi et de rémunération. Parmi ces principes directeurs, adoptés par le Conseil d'administration le 10 juin 2019, l'ACPUM a notamment souligné que la nouvelle structure salariale proposée par la direction de l'Université devrait :

- être claire et les processus qui la sous-tendent devraient être transparents;
- distinguer les échelles de cadres et de professionnels;
- respecter l'équité interne, externe et salariale.

Le 5 décembre 2019, le Conseil d'administration de l'ACPUM a été convié à une présentation finale du projet de rémunération de la DRH. Le projet déposé unilatéralement n'a pas tenu compte des objectifs initiaux fixés par la DRH, ni des principes directeurs et recommandations principales de l'Association pendant le processus de révision. Le 12 décembre 2019, l'ACPUM a manifesté son désaccord sur les conclusions du projet, dans une lettre adressée à Mme Isabelle Dufour, directrice générale de la Direction des ressources humaines.

Voici quelques actions mises de l'avant par la suite :

149

**MEMBRES PRÉSENTS
 AUX RENCONTRES
 D'INFORMATION DES
 24 ET 29 JANVIER**

- formation d'un comité de mobilisation afin de dénoncer la nouvelle structure de rémunération;
- rencontre des membres afin de leur communiquer le désaccord de l'ACPUM sur la nouvelle structure de rémunération;
- demande d'accès à l'information afin d'avoir les documents officiels ayant servi au balisage et aux postes repères.

Le comité a donc travaillé sur plusieurs axes afin de bien suivre le dossier, ainsi que pour être en mesure de faire des représentations à l'Employeur concernant les enjeux pour les membres.

Santé, sécurité et mieux-être

Représentants ACPUM : Nathalie Parent / Mario Roy
 Soutien de la permanence : Marie-Claude Levesque / Eve Pouliot
 Groupe de travail : Ayman Wazzan

Les représentants du Comité santé, sécurité et mieux-être ont été particulièrement actifs encore cette année. Ils ont continué à mener des représentations auprès de la direction de l'Université sur les aspects de l'environnement de travail qui préoccupent les membres, dont la qualité de l'air, la présence d'amiante, l'état des bâtiments, le déneigement et les mesures d'urgence.

Ils ont également porté une attention particulière à la sensibilisation des membres quant à leurs droits en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles, en faisant la promotion du nouveau formulaire électronique d'incidents de la Direction de la prévention de la sécurité.

La conseillère en relations de travail de l'ACPUM assure un suivi étroit des événements déclarés dans le cadre du travail et veille à ce que les membres soient bien informés de leurs options en termes de réclamation et de protection de leurs droits. Certains suivis plus spécifiques sont effectués quant aux répercussions de grands chantiers, telle la situation critique pour le projet du Réseau express métropolitain (REM).

En ce qui a trait à la santé mentale, la proportion élevée d'absences demeure encore une préoccupation. Le rapport préliminaire de l'étude de l'Observatoire sur la santé et le mieux-être au travail (OSMET), présenté aux représentants de l'ACPUM, indique que 35 % des répondants éprouveraient de la détresse psychologique en milieu de travail.

Les représentants ont aussi participé à des rencontres relatives à la santé et sécurité au travail tenues par la Coalition des associations et des syndicats de l'UdeM (CASUM). Ce forum permet de partager de l'information, d'échanger sur les préoccupations relatives à la santé et sécurité des employés et de faire front commun auprès de l'Université. Cette année, les efforts se sont concentrés notamment sur les dossiers de l'amiante, de la salubrité, du ménage, de la qualité de l'air, ainsi que du REM.

Comités permanents

Affaires internes

Responsable : Sylvie Dubuc

Soutien de la permanence : Marie-Claude Levesque

Participants : Isabelle Daoust / Chloée Ferland-Dufresne

En plus de coordonner les activités des comités et des groupes de travail et d'assurer un appui aux administrateurs, la vice-présidente aux affaires internes est responsable du recrutement des nouveaux membres. À cet égard, les stratégies mises en place au cours des dernières années ont porté fruit puisque 175 nouveaux membres ont rejoint les rangs de l'ACPUM au cours de l'année 2019-2020. Par ailleurs, 12 séances d'accueil pour les nouveaux cadres et professionnels ont eu lieu sur l'heure du dîner et ont permis aux nouveaux membres de connaître les services de l'Association, de se familiariser avec le Protocole et de poser des questions aux animateurs présents sur leurs droits, leurs obligations et leurs conditions de travail.

Il est habituellement prévu qu'une demi-journée d'étude soit organisée en cours d'année afin de permettre aux administrateurs d'établir entre autres un plan d'action et des dossiers prioritaires. Toutefois, compte tenu du contexte stratégique et de la gestion de dossiers importants pour l'Association, cette demi-journée n'a pas eu lieu cette année.

Le Comité d'affaires internes est sous la responsabilité de la vice-présidente aux affaires internes. Ce comité permanent du Conseil d'administration veille au suivi et à l'encadrement des opérations de l'équipe de la permanence. À ce titre, le comité a procédé cette année à une révision des conditions de travail du personnel de la permanence de l'Association établies en 2003 et bonifiées au cours des années.

Les membres du comité ont de plus préparé le remplacement de Geneviève Neault, assistante aux communications, qui sera en congé de maternité à partir de la fin du mois de mai.

<p>12</p> <p>RENCONTRES D'ACCUEIL</p>	<p>80</p> <p>PARTICIPANTS AUX RENCONTRES D'ACCUEIL</p>	<p>175</p> <p>NOUVEAUX MEMBRES DANS LA DERNIÈRE ANNÉE</p>
---	--	---

Communication

Responsable : Aubert Landry

Soutien de la permanence : Cathy Gagnon / Geneviève Neault

Participants : Judith Beaulieu / Ghislain Côté / Martin LaSalle / Christine Léonard / Caroline Renaud

Au cours de la dernière année, le Comité de communication a poursuivi son mandat d'encadrer la diffusion de l'information destinée aux membres de l'Association. Le comité a ainsi révisé près d'une cinquantaine de communiqués émis aux membres, ainsi que près d'une centaine de publications Facebook diffusées dans le Groupe privé ACPUM, qui compte plus de 350 membres.

Les membres du comité ont également appuyé Cathy Gagnon et Geneviève Neault, respectivement coordonnatrice et assistante aux communications de l'Association, en participant à l'élaboration de nouveaux contenus publiés dans le site Web de l'ACPUM. À cet égard, un dossier sur la santé et sécurité au travail ainsi qu'un dossier spécial sur la nouvelle structure de rémunération sont maintenant disponibles, de même qu'un dossier spécial sur la COVID-19 créé en collaboration avec l'ensemble des employées de la permanence. Les statistiques de fréquentation de ces pages Web démontrent que la foire aux questions COVID-19 a été visitée plus de 750 fois à ce jour.

Le recours à une firme-conseil pour élaborer une nouvelle stratégie de communication a été reporté. La stratégie "Mieux communiquer avec les membres et mieux les écouter", amorcée en 2018, s'est poursuivie cette année par la consolidation des acquis du projet de la mise en ligne d'un nouveau site Web au printemps 2019, le renforcement des plateformes disponibles et l'appropriation de nouveaux outils de communication.

Pour l'avenir, le comité souhaite se pencher sur la mise en place d'un mécanisme de consultation permanente, favorisant la collégialité et la représentation à l'ACPUM.

Développement durable

Responsable : Isabelle Daoust

Soutien de la permanence : Cathy Gagnon

Participants : Philippe Chartier / Jacqueline Kowarzyk Moreno / Stéphanie Lamoureux / David Ligne / Yannick Nantel / Éric Valiquette

Le Comité développement durable a tenu compte des intérêts des membres exprimés dans le cadre d'un sondage sur les habitudes de transports pour organiser deux conférences-midis. L'une sur la voiture électrique et l'autre sur l'investissement responsable et durable.

Par ailleurs, le 27 septembre 2019, des membres du comité ainsi que plusieurs membres de l'ACPUM ont participé à la marche mondiale pour le climat tandis que d'autres se sont mobilisés lors de cette journée historique en se rassemblant sur la Place de la Laurentienne sur l'heure du dîner.

Malgré les effets liés au coronavirus, les membres du comité continuent de se réunir par le biais de la visioconférence pour réfléchir à leurs prochaines actions et organiser de prochaines conférences-midi.

Finalement, fidèle à ses convictions, l'Association continue de renouveler son accréditation carboneutre auprès de l'organisme Planetair.

**LA VOITURE
ÉLECTRIQUE, EST-CE
POUR VOUS?**

4 JUIN 2019

—

40 PERSONNES

**DÉMYSTIFIONS
L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE ET
DURABLE**

2 FÉVRIER 2020

—

52 PERSONNES

Réseautage

Responsable : Nathalie Parent

Soutien de la permanence : Cathy Gagnon

Participants : Guilhem Armand / Frédéric Loisier / Refaat Sahbi

—

Au cours de 2019-2020, le Comité réseautage a poursuivi son mandat d'organiser des événements qui favorisent les rencontres entre les cadres et les professionnels dans un contexte de détente. Ainsi, en plus des activités récurrentes que sont le Cocktail annuel (3 octobre 2019), le cocktail de la Conférence annuelle (11 mars 2019) et le Tournoi de golf annuel (14 juin 2019, détails dans la prochaine section), l'ACPUM a proposé à ses membres au cours de la dernière année les activités ci-dessous mentionnées. Parmi celles-ci, il y a lieu de mentionner un dîner « Cabane à sucre » en l'honneur des nombreux bénévoles de l'ACPUM pour souligner leur précieuse implication.

Le Comité réseautage a procédé, en novembre 2019, à un sondage auquel 196 membres ont répondu. Après analyse, il en ressort que des activités sur l'heure du dîner et lors de la plage horaire « 5 à 7 » sont souhaitées par la majorité des répondants. Le comité est en réflexion sur la possibilité de créer des groupes d'intérêts et de nouvelles activités autour des thématiques proposées par les membres, telles que des conférences-midis et des randonnées.

En raison de la pandémie de la COVID-19, les activités de réseautage sont pour l'instant suspendues. Par contre, votre comité prévoit des rencontres virtuelles afin de réfléchir à son apport en ces circonstances exceptionnelles.

196

**RÉPONDANTS
AU SONDRAGE**

Tournoi de golf annuel

Comité organisateur : Richard Alix / Virginie Allard-Cameus / Daniel Boucher / Marc-André Bouvrette / Ariane Faucher-Gagnon / Cathy Gagnon

Le Comité organisateur s'est occupé de l'organisation de la 27^e édition du Tournoi de golf annuel de l'ACPUM qui a eu lieu le 14 juin 2019 au Golf des Îles de Boucherville. Une cinquantaine de personnes étaient réunies en ce premier vendredi de l'horaire estival pour échanger avec leurs collègues en toute convivialité. La bonne humeur était, comme toujours, au rendez-vous de cette activité annuelle incontournable.

La prochaine édition initialement prévue en juin 2020 est annulée en raison de la situation liée à la COVID-19.

<p>DÎNER DES BÉNÉVOLES</p> <p>10 AVRIL</p> <p>—</p> <p>31</p> <p>PERSONNES</p>	<p>TOURNOI DE GOLF</p> <p>14 JUIN</p> <p>—</p> <p>55</p> <p>PERSONNES</p>	<p>TOURNOI DE PÉTANQUE</p> <p>19 JUIN</p> <p>—</p> <p>40</p> <p>PERSONNES</p>
<p>RASSEMBLEMENT AU MATCH DES CARABINS</p> <p>14 SEPTEMBRE</p> <p>—</p> <p>100</p> <p>PERSONNES</p>	<p>COCKTAIL ANNUEL</p> <p>3 OCTOBRE</p> <p>—</p> <p>103</p> <p>PERSONNES</p>	<p>SOIRÉE QUIZ</p> <p>24 OCTOBRE</p> <p>—</p> <p>31</p> <p>PERSONNES</p>

Comités universitaires

Comité de prévention du harcèlement

Représentant : Guillaume Paré

Les membres du Comité de prévention du harcèlement se sont réunis à une occasion lors de l'année 2019, soit le 26 septembre. En plus des dossiers courants récurrents, dont les activités d'information lors de la rentrée et la semaine de prévention du harcèlement, le comité s'est questionné sur son mandat à la lumière de la création du nouveau comité permanent en matière de violence à caractère sexuel (COVACS) découlant de la Politique visant à prévenir et à combattre les inconduites et les violences à caractère sexuel (VACS). En effet, il est apparu nécessaire de redéfinir le mandat du Comité de prévention du harcèlement afin d'éviter les redondances avec le nouveau comité. Par ailleurs, l'ACPUM a réitéré l'importance de réviser la Politique contre le harcèlement afin d'y inclure les aspects liés aux incivilités en milieu de travail et aux environnements toxiques. De cette façon, le Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) serait en mesure de soutenir davantage la communauté afin que toutes et tous bénéficient d'un milieu de travail sain.

Comité de retraite

Représentants : Normand Laquerre et Alain Sauvageau

Les représentants élus à titre de fiduciaires au Comité institutionnel de retraite pour représenter l'ensemble des participants ont pris part à 10 rencontres cette année. Les travaux sur la politique de financement n'ont toujours pas abouti. En effet, un article de cette politique fait référence à l'article du règlement sur la distribution des surplus. Comme cet article doit être modifié à la suite de changements législatifs, les membres du Comité institutionnel ont profité de l'occasion pour discuter de son amélioration. Les discussions devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2020. À la suite de l'adoption de ces changements, le comité terminera les travaux sur la politique de financement. Les travaux sur la réécriture du règlement du régime ont débuté. Ce chantier colossal devrait se poursuivre pendant la prochaine année. Une demande a été faite au Comité de placement du RRUM afin d'envisager la faisabilité de réduire, sans diminuer le rendement attendu, le poids en carbone du portefeuille de placement.

L'année en images



Conférence des associations de cadres et professionnels des universités québécoises

Représentante : Isabelle Daoust
Soutien de la permanence : Cathy Gagnon

Associations membres :

Association des cadres de l'École nationale d'administration publique (ACENAP)
Association des cadres et professionnels de l'École polytechnique (ACPEP)
Association des cadres et des professionnels de l'Université de Montréal (ACPUM)
Association des cadres supérieurs et intermédiaires de l'Université Laval (ACSIUL)
Association des cadres de la Télé-université (ACTU)
Association of Concordia University management and administrative employees (ACUMAE)
Association des cadres de l'Université du Québec à Montréal (ACUQAM)
Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais (ACUQO)
Association des cadres de l'Université du Québec à Trois-Rivières (ACUQTR)
Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)
Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS)
McGill University Non-Academic Staff Association (MUNASA)

La Conférence des associations des cadres et professionnels des universités québécoises (CACPUQ) regroupe une dizaine d'associations telles que la nôtre. Se réunissant de quatre à cinq fois par année, les représentants des associations échangent des informations, notamment sur les conditions de travail de leurs membres, les objectifs et les résultats des négociations. Les sujets traités sont toujours d'intérêt commun. S'il y a lieu, la CACPUQ produit également des analyses ou des études auxquelles collaborent toutes les associations membres.

À titre de présidente de l'ACPUM, je siège à la table de la CACPUQ où j'y assume la présidence depuis 2018. Cette année, en plus des échanges habituels, les administrateurs ont continué leurs réflexions quant aux orientations, à la mission ainsi qu'au bon fonctionnement du regroupement. Plus récemment, des échanges enrichissants ont eu lieu sur les effets de la COVID-19 sur le travail et sur les différentes mesures prises dans chacune des institutions.

Environ tous les deux ans, des associations membres de la CACPUQ organisent un colloque. Cette activité de formation est l'occasion par excellence pour les membres de chacune des associations de cadres et de professionnels des universités québécoises de partager leurs expériences universitaires communes. Sous le thème *Milieus de travail universitaires : défis humains, limites et pistes de solutions*, la 12^e édition a eu lieu le 15 novembre dernier à l'Université Laval. L'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL) et l'Association des cadres supérieurs et intermédiaires (ACSIUL) ont agi comme hôtes et la conférence a été un franc succès.

40
PARTICIPANTS
ACPUM